

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2017

L'an deux mille dix-sept, le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LE VERNET, sur convocation des élus et affichage en date du 28 juin 2017, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. AGUIAR Bernard, maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présents:

Madame, Monsieur: Bernard AGUIAR, Nadine DEMAY, Marc POUZET, Marc GENESTE, Jacky PARENTON, Marcel MATTOUG, Jacqueline BAPTISTE, Nadine LLOPIS, Isabelle PRIEUR, Gérard DELEUZE, Carole PEZRON, Annie PERARD, Thierry PRIEUR, Marc VOITELLIER.

Absents représentés :

- Stéphanie BARD (pouvoir à Bernard AGUIAR),
- Marie-Hélène CHANAL (pouvoir à Marc VOITELLIER),
- Alexis COUTIER (pouvoir à Jacky PARENTON),
- Jean-François DELMAS (pouvoir à Marc GENESTE),

Absents excusés:

Bernard FRELASTRE

Membres en exercice: 19 Membres

Présents: 14

Absents représentés: 4

Votants: 18

Secrétaires: Mme DEMAY et Mme BAPTISTE sont élues secrétaires de séance à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR:

Validation du compte rendu du conseil municipal du 13 avril 2017,

- 1. Acquisition de la parcelle ZD727,
- 2. Echange parcelles Phillipon ZH15a / commune ZH111c,
- 3. Déclassement du passage situé en limite de la parcelle ZD183,
- 4. Révision des tarifs : "concessions au cimetière" à compter du 7 juillet 2017,
- 5. Tarifs de vente des nouveaux caveaux préfabriqués,
- 6. Organisation du Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) PEDT 2017 -2020,
- 7. Location du logement situé 3 rue de Busset,
- 8. Décision modificative n°1 Budget Principal,
- 9. DICRIM.
- 10. Décision du maire.

Questions diverses

Validation du compte rendu du dernier conseil municipal

Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 6 juillet 2017.

1. Acquisition de la parcelle ZD727

Par convention amiable, Monsieur Lionel TARIANT s'est engagé à céder à la commune de LE VERNET, la parcelle cadastrée ZD727, d'une superficie de 44m², située 17 rue Saint Georges à Le Vernet pour un montant de UN EURO (1.00€).

En contrepartie, la commune de LE VERNET a réalisé des travaux de reconstruction du mur d'enceinte et l'installation d'un portail sur ladite propriété et s'est engagée à prendre en charge les frais de géomètre nécessaires au métrage de la parcelle ainsi que l'intégralité des frais de notaire nécessaires à cette acquisition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide l'acquisition de la parcelle ZD727, d'une superficie totale de 44m2 pour 1.00€, les frais de notaire seront à la charge de la commune.

2. Echange parcelles Phillipon ZH15a / commune ZH111c

L'immeuble cadastré section ZE n° 111, sis à Beaudechet, appartenant à la commune supporte une construction dont les propriétaires voisins ont la jouissance.

Par délibération en date du 30 novembre 2006, le conseil municipal a approuvé un échange entre la commune et Mme PHILIPPON. La commune céderait la partie bâtie et le morceau de terrain jouxtant le bâtiment contre une zone de terrain qui sera aménagée en plateforme pour permettre aux véhicules de faire demi-tour, notamment à celui de la collecte des ordures ménagères qui a de grandes difficultés à cet endroit. La valeur de chacune des parcelles est estimée à un euro (1.00€).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve l'échange ci-dessus exposé sans indemnité et dit que les frais de notaire seront à la charge de la commune.

3. Déclassement du passage situé en limite de la parcelle ZD183

Considérant, dans le cadre d'une procédure d'alignement, l'accord de principe pour l'échange dudit passage contre une parcelle appartenant à Mme LLAMAS Françoise,

Considérant que ladite voirie n'assure pas de fonction de desserte,

Considérant que l'usage de ladite voirie ne revêt aucune utilité d'intérêt général,

Considérant les frais nécessaires à l'entretien de ladite voirie,

Considérant que ladite voirie n'est plus dès lors affectée à l'usage direct du public,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Constate et prononce le déclassement du passage qui jouxte la parcelle ZD183,
- Dit que des servitudes relatives aux descentes et réseaux d'eaux pluviales, aux ouvertures et aérations donnant sur le passage et au droit d'échelle devront être instaurées,

4. Révision des tarifs : "concessions au cimetière" à compter du 7 juillet 2017

Considérant qu'il n'est pas nécessaire de préciser par délibération le nombre de places par concession, les opérations de réduction de corps et autre dépôt d'urne pouvant le modifier.

Le Conseil Municipal décide que les prix des concessions fixés par la délibération du 28 novembre 2013 restent inchangés et qu'il ne sera plus fait mention du nombre de places par concession.

5. Tarifs de vente des nouveaux caveaux préfabriqués

Quatre caveaux préfabriqués de 2 places vont être réalisés au cimetière par l'Entreprise **PFG** pour un montant total de **4800.00** € **TTC**. A ce jour, il n'y a plus de caveau préfabriqué en vente au cimetière.

Afin de pouvoir mettre en vente les nouveaux caveaux préfabriqués, le Conseil Municipal fixe le prix unitaire pour un caveau préfabriqué 2 places à **1200,00 € TTC** (soit 4800€ divisé par quatre).

6. Organisation du Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) – PEDT 2017 -2020

Dans le cadre du PEDT 2014/2016 validé lors du conseil municipal du 4 juin 2014, les Temps d'Activités Périscolaires se déroulent à raison de 2 jours par semaine (mardi et jeudi) de 14h45 à 16h30 (dont 15 min de récréation) pour les élèves de primaire. Quant aux élèves de maternelle, ils peuvent participer, ces mêmes jours, à des activités surveillées dans le cadre d'une garderie et ainsi, retrouver un rythme plus allégé (la sieste sera préservée). La gratuité a été aussi conservée.

L'évaluation du Projet Educatif Territorial 2014/2016 met en avant :

- o Les nombreuses articulations entre les activités scolaires et périscolaires,
- o La professionnalisation des équipes d'animations,
- o La valeur ajoutée apportée par les intervenants extérieurs,
- o L'importance des temps de préparation et de coordination,
- o La qualité de l'offre d'animations larges et variées,
- o L'effet bénéfique de l'organisation des TAP sur le rythme des élèves de primaires,
- O Des difficultés « relatives » liées aux partages des locaux,
- O Des carences dans la communication avec les parents.

Le projet éducatif territorial permet de mobiliser toutes les ressources possibles afin de garantir la continuité éducative entre les projets de l'école d'une part et les activités périscolaires proposées aux enfants en dehors du temps scolaire (TAP) d'autre part.

Le PEDT permet un partenariat entre la commune du Vernet qui en est à l'initiative, les services de l'Etat, les associations et différents intervenants sur le temps d'activités périscolaires (TAP). Il formalise l'engagement des différents partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur le temps d'activités périscolaires des enfants, dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducative. Le PEDT ainsi établi, l'est pour une durée de trois ans maximum.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le projet de PEDT 2017/2019 qui maintien l'organisation actuelle des TAP,
- **Décide** que la participation aux activités périscolaires du T.A.P. ne sera pas facturée,

7. Location du logement situé 3 rue de Busset

Considérant la réalisation de travaux de rénovation,

Considérant le dépôt de deux candidatures pour occuper ledit logement,

Considérant le choix opéré en réunion des adjoints de retenir le dossier de monsieur Raoul,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte de donner en location à compter du 7 juillet 2017 à Monsieur Yann RAOUL le logement sis 3 rue de Busset,
- fixe le loyer annuel à <u>6600.00</u> € (six mille six cents euros) soit 550.00€ mensuel, révisable en fonction de la valeur de l'indice de référence des loyers à la date de signature soit celui du 3^{ème} trimestre 2017;
- fixe la caution d'entrée à 1 mois de loyer, soit <u>550,00 Euros</u>.

8. Décision modificative n°1 Budget Principal

Considérant que depuis le vote du budget principal en date du 13 avril 2017, des modifications s'imposent en section d'investissement afin d'ajouter les subventions ayant reçues un arrêté attributif d'attribution.

Monsieur le maire propose les modifications ci-après:

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		1321 (13) - 262 : Etats et établissements nationaux	5 600,00 €
		1322 (13) - 263 : Régions	12 000,00 €
		1323 (13) - 228 : Départements	42 000,00 €
		1323 (13) - 263 : Départements	24 000,00 €
		1641 (16): Emprunts en euros	- 83 600,00€
Total Dépenses		Total Recettes	0.00 €

9. DICRIM

Institué par la loi du 13 août 2004, le DICRIM est un document réalisé dans le but d'informer les habitants sur les risques naturels et technologiques qui les concernent, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque. Il vise également à indiquer les consignes de sécurité individuelles à respecter.

Ce document obligatoire sera affiché et diffusé à l'ensemble de la population sous la forme d'une plaquette d'informations et sera mis en ligne sur le site internet de la commune. Le Conseil Municipal décide que le DICRIM s'intégrera dans le Plan Communal de Sauvegarde.

10. Décision du maire

Monsieur le maire DECIDE d'attribuer à PFG la réalisation de 4 caveaux 2 places pour un montant de 4000.00€ HT (4800.00€ TTC).

Questions diverses

Représentants EPF SMAF:

- M. Bernard AGUIAR, **délégué titulaire**, en remplacement de M. PARENTON.
- M. Gérard DELEUZE, délégué suppléant.

Délégation:

A sa demande monsieur Alexis COUTIER est déchargé de sa fonction de conseiller délégué à la culture et à la communication. Il sera remplacé par Mme Nadine LLOPIS, conseillère municipale.

Question prioritaire de constitutionnalité :

La commune du Vernet va interroger le Conseil Constitutionnel dans le cadre du recours contre l'arrêté interministériel 26 octobre 2016 qui a refusé de reconnaître l'état de catastrophe naturelle pour les retraits et gonflements survenu durant la sécheresse de 2015.

PLU – enquête publique :

Dans le cadre de l'enquête publique du PLU du Vernet, le commissaire enquêteur a rendu un avis est favorable sans réserve. Le rapport est téléchargeable dans la rubrique « Démarche » du site internet de la commune. L'approbation du PLU devrait intervenir en conseil communautaire à la fin du mois de septembre 2017.

La séance est levée à 23h00.